

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 23 février 2023 à Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 77

Présents à la séance : 62

Date d'envoi et d'affichage de convocation : 16 février 2023

N° 2023-006 (R6) CC

Objet : Aménagement : ZAC Hurigny – La Grisière - Approbation du dossier de réalisation

Secrétaire de séance : Alexandre VUILLOT

Étaient présents :

Jean-Patrick COURTOIS	PRESIDENT	Nathalie GONCALVES	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Michelle JUGNET	1 ^{ère} Vice-présidente	Brigitte GUILLAUME	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Gérard COLON	2 ^{ème} Vice-président	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Christine ROBIN	3 ^{ème} Vice-présidente	Eric LAGRANGE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	4 ^{ème} Vice-président	Françoise LARGE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Florence BATTARD	5 ^{ème} Vice-présidente	Frédéric LASSALAS (à c. du R7)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-François COGNARD	6 ^{ème} Vice-président	Véronique LEFEUVE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Claude CANNET (à c. du R4)	7 ^{ème} Vice-présidente	Guy MANTOUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Hervé CARREAU	8 ^{ème} Vice-président	Bernard MARTIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Véronique-Laure VERRAEST	9 ^{ème} Vice-présidente	Sylvie OUTURQUIN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Gilles JONDET	10 ^{ème} Vice-président	Jean PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Josiane CASBOLT	11 ^{ème} Vice-présidente	Claire PELLETIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Patrick BUHOT	13 ^{ème} Vice-président	Marilyn PETERLIN-MALHERBE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-Claude LAPIERRE	14 ^{ème} Vice-président	Bernard PILARSKI	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Paul BASSET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Yves PIPONNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Valérie BOUILLLOUX	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Maxim PLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Anne BROCHETTE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Eric PONCHAUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Catherine CARLE-VIGUIER (à c. du R3)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Patricia RAVINET	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Katia CASTEIL (à c. du R4)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Hervé REYNAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Virginie CHEVALIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Valentine RIGAUD (à c. du R8)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Marie-Claude CHEZEAU	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Sandra ROBIN (à c. du R6)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Emilie CLERC	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Gabriel SIMEON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Eve COMTET-SORABELLA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Caroline THEVENIAUD (jusqu'au R13)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Brigitte DARMEDRU	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Roger THEVENOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Daniel DELUME	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Alexandre VUILLOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Rémy DESPLANCHES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Guy RANCHIN	CONSEILLER SUPPLEANT
Bernard DESPLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Jean-Pierre MEUNIER (à c. du R4)	CONSEILLER SUPPLEANT
André DEWERDT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Christian PERRAUD	CONSEILLER SUPPLEANT
Michel DU ROURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Gilles PONCET	CONSEILLER SUPPLEANT
Yves DUPUIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Aurora DUTARTRE	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Vincent FAGUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Annie GRIVOT	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Monique DUTRAIVE	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Jean-Claude FOURNET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jérôme CHEVALIER à Gérard COLON
Jacques DOUSSOT à Hervé CARREAU
Catherine AMARO à Eric PONCHAUX
Daniel AUPOIL à Brigitte DARMEDRU
Sandrine JAILLOUX à Roger THEVENOT

Eric MARECHAL à Yves DUPUIS
Jean-Pierre MATHIEU à Hervé REYNAUD
Caroline THEVENIAUD à Nathalie GONCALVES (à c. du R14)
Jacques TOURNY à Florence BATTARD
Laurent VOISIN à Vincent FAGUET

Étaient excusés :

Claude CANNET (jusqu'au R3)
Catherine CARLE-VIGUIER (jusqu'au R2)
Yves ANDREUX représenté par Guy RANCHIN
Jean-Philippe BELVILLE
Robert CASENOVE (jusqu'au R3)
Robert CASENOVE représenté par Jean-Pierre MEUNIER (à c. du R4)
Katia CASTEIL (jusqu'au R3)
Philippe COMMERÇON représenté par Christian PERRAUD
Laurent CONDEMINÉ représenté par Gilles PONCET

Benjamin DIRX
Aurélien DUTREMBLE
Frédéric LASSALAS (jusqu'au R6)
Patrick MONIN représenté par Aurora DUTARTRE
Jean-Pierre PACAUD représenté par Annie GRIVOT
Valentine RIGAUD (jusqu'au R7)
Sandra ROBIN (jusqu'au R5)
Yannick VACHER représenté par Monique DUTRAIVE

Rapporteur : Gérard COLON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 à L. 300-5-1, L. 311-1, R. 300-4 et suivants et R. 311-1 à R. 311-5,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L 300-14 du code de l'urbanisme » de la compétence obligatoire « Développement économique »,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée portant définition de l'intérêt communautaire « Les Zones d'Aménagement Concerté visant à l'aménagement et l'équipement des terrains nécessaires à la création et/ou la modification des Zones d'Activités Economiques »,
Vu la délibération n°2020-53 du Bureau Permanent du 12 novembre 2020 approuvant le lancement des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le site de la Grisière à Hurigny et définissant les modalités de concertation,
Vu la délibération n°2021-186 du Conseil Communautaire du 21 octobre 2021 approuvant le bilan de la concertation publique préalable,
Vu la délibération n°2021-187 du Conseil Communautaire du 21 octobre 2021 portant création de la ZAC « La Grisière » à Hurigny,
Vu la délibération n°2021-188 du Conseil Communautaire du 21 octobre 2021 attribuant la concession d'aménagement de la ZAC « La Grisière » à Hurigny à la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne Sud,
Vu la délibération n°63-2022 du Conseil Municipal de la commune d'Hurigny approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de la Grisière à Hurigny,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 18 janvier 2023,
Vu l'avis favorable de la commission n°2 « Urbanisme et Aménagement » du 1^{er} février 2023,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 02 février 2023,
Considérant que M. Dominique DEYNOUX, en sa qualité de Maire d'Hurigny, quitte la séance pour le présent rapport,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
4 voix CONTRE,
A la majorité,

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC « La Grisière » à Hurigny, joint en annexe, comprenant les projets de programme des équipements publics et de programme global des constructions à réaliser dans la zone ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement,

DIT que le présent dossier de réalisation vaut programme des équipements publics,

PRECISE que le Président mettra en œuvre la publicité de la présente délibération conformément à la législation applicable à cette opération :

- o Affichage durant un mois au siège de MBA et en Mairie d'Hurigny ;
- o Publication dans un journal diffusé dans le département ;
- o Publication au registre des délibérations et mise en ligne sur le site Internet de MBA.

Pour extrait, certifié conforme,

Pour le Président, et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente,

Michelle JUGNET

Le secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT